

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 03/12/2012

Réception par le Prefet : 03/12/2012

Publication : 07/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-12-6-1

Séance du vendredi 30 novembre 2012

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉLECTRIFICATION 2012 OPÉRATIONS AU COUP PAR COUP 2 ÈME LISTE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-5-6-5 du 8 décembre 2011, relative au Budget Primitif 2012 – Equipements Ruraux (C02),
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2012, opérations "au coup par coup" (2^{ème} liste), la subvention suivante :

- 9 120 € à l'EARL LE GEISSBERG, représenté par M FERNEX Stéphane à BIEDERTHAL,

Cette subvention sera prélevée sur le Programme C221 - Chapitre 204 – Fonction 74 – Nature 20422.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 30 NOVEMBRE 2012

Electrification Rurale (C221)

PROGRAMME 2012

Opérations « au coup par coup » - 2ème liste

Annexe 1

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ERP03615	EARL LE GEISSBERG Sortie d'exploitation d'élevage à BIEDERTHAL	22 800,00	40%	9 120,00